

Espaces de vie et conscience politique : le cas des Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie

JEAN-PIERRE DOUMENGÉ

DEPUIS QUE L'ARCHIPEL NÉO-CALÉDONIEN est inclus dans l'espace de souveraineté de la France, les Mélanésiens ont vu l'assise géographique de leur organisation sociale considérablement se modifier par suite de l'implantation de populations d'origine extérieure sur une partie importante de leur patrimoine foncier multiséculaire. Leur sentiment identitaire « d'originaires du pays » s'en est trouvé exacerbé (au cours de la période coloniale) et, rétroactivement, la perception de l'époque précédant la « prise de possession » des pays kanaks par la France (1853) s'en est trouvée magnifiée. Un tel processus n'est pas propre au monde mélanésien de Nouvelle-Calédonie ; il s'inscrit dans un double contexte océanien et mondial de rappel des valeurs traditionnelles de sociabilité, en contrepoint du brassage de valeurs souvent qualifiées d'« occidentales », en voie de diffusion à l'échelle de la planète, sous l'effet de puissants media de masse.

Pendant plusieurs décennies, l'intérêt collectif des Mélanésiens fut de recouvrer « les terroirs des ancêtres », base tout à la fois de l'alimentation, de l'équilibre psychique et des relations

sociales. Les associations confessionnelles, les partis politiques relayèrent entre 1950 et 1980 cette volonté de récupération des « terres traditionnelles ». Lorsqu'intervint une « réforme foncière » on put croire le problème en voie de solution, les terres de colonisation mal utilisées ou en friche devant revenir aux groupes lignagers inscrits dans la tradition orale. En fait le début de solutionnement du problème foncier ne fit que dévoiler un problème plus grave, situé en arrière plan, celui de l'ambition des mandataires de la communauté mélanésienne à assumer une place prépondérante voire (pour certains) exclusive dans le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'exemple des petits pays insulaires océaniques promus à l'indépendance, il y a dix à vingt ans (Vanuatu, Salomon, Fiji), a convaincu les responsables kanaks, dans leur plus grand nombre, au début des années quatre-vingt, de transformer radicalement le statut politique du territoire et, ce faisant, les conditions d'utilisation de leurs espaces de vie. Les événements violents de 1984, 1985 et 1988 ont accéléré l'évolution des mentalités locales en faveur d'une « Kanaky » fonctionnant comme un réseau de chefferies traditionnelles, tout en intégrant les préoccupations économiques du monde contemporain. L'exercice du pouvoir

dans deux des trois provinces (créées par la loi référendaire de novembre 1988) a relativisé la portée de certaines revendications en matière d'exercice de la souveraineté. Cet exercice a fait aussi apparaître de nouvelles lignes de clivage au sein du monde kanak.

La société mélanésienne se trouve en effet confrontée à une contradiction fondamentale : l'exercice d'un pouvoir unifié dans un contexte d'archipel où le « localisme insulaire » prend trop souvent le pas sur « l'intérêt général ». À l'instar de ses voisins mélanésiens, la Nouvelle-Calédonie des autochtones ou « Kanaky » est sans cesse soumise à la pression des particularismes correspondant aux aires traditionnelles de chefferies prestigieuses. Au-delà des rivalités locales fortes, une dualité d'intérêt se manifeste parfois entre les ressortissants des îles Loyauté (qui ont toujours bénéficié de l'intégralité de leur espace coutumier) et les gens de Grande Terre (qui ont souffert du « cantonnement »). Dès lors, le regroupement des différentes associations politiques militant pour l'accession à l'indépendance sous leadership mélanésien au sein d'un « front de libération nationale kanak socialiste » (FLNKS) s'est effectué dans le cadre d'une structure fédérative souple. Par ailleurs, il a toujours existé des indépendantistes hors du FLNKS et plus encore un tiers de l'électorat mélanésien hors de la cause indépendantiste (représenté par de nombreux élus), se ralliant à la politique du RPCR, le parti qui domine à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Calédonie, depuis la fin des années soixante-dix. Au titre de cette diversité, il est même particulièrement significatif de noter que la province des îles Loyauté, qui n'a jamais accueilli de colonisation agricole ou minière, mais seulement une infrastructure légère administrative, est gérée depuis 1995 par une coalition d'indépendantistes, non inclus dans le FLNKS, et de Mélanésiens partisans du maintien du territoire dans l'aire de souveraineté de la République française.

Cette diversité inscrite sur le champ politique moderne est le reflet fidèle de la diversité socio-culturelle traditionnelle. On constate le même phénomène dans les archipels voisins, en particulier au Vanuatu. Dans tous les cas, le « patriotisme » local (l'identification à la terre de ses pères) y est fort et structurant. Lorsque les jeunes se trouvent vivre à Nouméa, Vila, Honiara, Suva ou Port Moresby, à grande distance des terres familiales, le lien vis-à-vis du village d'origine reste porteur de relations sociales majeures : la « colonie » urbanisée vit toujours à l'écoute de ceux restés au « pays », car le terroir ancestral reste un élément indispensable à l'identité de chacun. Cela ne signifie pas pour autant que le monde urbain, acclimaté par la colonisation européenne, soit un monde d'exil. La ville constitue un espace de vie qui implique en 1998 de plus en plus de Mélanésiens et qui n'a plus le caractère temporaire ou répressif exprimé il y a vingt ou trente ans.

À Nouméa, les comportements ont aussi tendance à se diversifier : certaines familles pourvues de revenus substantiels vivent de manière comparable à leurs homologues d'origine européenne ou asiatique, dans des villas construites en matériaux de qualité. Les familles aux revenus modestes doivent souvent se tourner vers l'habitat social en grands immeubles. Pour tout Océanien, vivre en appartement constitue une contrainte désagréable, car mal adaptée au climat et au goût de chacun d'avoir une parure végétale confortable autour de son habitat. Un jardin fleuri dans les îles du Pacifique n'est pas un luxe mais une manière de bien « respirer », de s'épanouir. Les zones péri-urbaines coincées dans un tissu industriel, telles qu'on les découvre dans le nord-est de la presqu'île de Nouméa (à Montravel ou à Ducos) ne sont donc pas un idéal de vie. L'idéal de vie aux îles, c'est l'accès à un petit pavillon tel qu'on en rencontre en parcourant le quartier de Rivière Salée ou la banlieue de Koutio.

Les brassages socio-économiques et ethno-culturels s'y réalisent dans des conditions favorables dont on ne peut que souhaiter la plus grande diffusion.

Car l'équilibre socio-politique de la Nouvelle-Calédonie est largement fonction en 1998 de la bonne insertion des Mélanésiens en milieu urbain, c'est-à-dire pour l'essentiel dans la vaste agglomération centrée sur Nouméa (125 000 des 200 000 habitants que compte le territoire). À travers la multiplication des « squatters » sur les réserves foncières encore existantes en milieu urbain (propriétés privées ou terrains municipaux), s'affirme la volonté des Kanaks de ne plus vivre exclusivement d'horticulture au sein des territoires ruraux dénommés « réserves autochtones » (définies par l'administration à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle comme lieu de « cantonnement des populations indigènes »), mais de capter à leur profit une part de la manne distribuée par le « socio-système urbain ».

La demande de forte participation des « ressortissants » de la Nouvelle-Calédonie à la marche des Services publics est d'ailleurs une des priorités des accords politiques dits de Matignon (signés en 1988 entre le gouvernement français, les représentants du FLNKS et ceux du RPCR) : bien sûr cette demande ne se limite pas aux seuls Mélanésiens, mais le processus de formation accéléré mis en place a été conçu pour répondre, en priorité, à la volonté des jeunes Kanaks de participer à la gestion du territoire.

Cette volonté a trouvé un écho en tribu où on a réévalué la perception que l'on avait de l'espace minier. Longtemps jugés comme des marges territoriales, réserves de bois et de pierre, les massifs miniers sont vus à présent comme des sources de rente financière, d'où le discours en faveur de royalties qui s'est vulgarisé chez les responsables des collectivités coutumières.

Dans tous les cas, le maillage territorial précolonial reste la trame stable sur laquelle se plaquent les nouveaux espaces de vie des Mélanésiens, ce qui maintient une incompréhension avec les autres communautés (européenne, asiatiques ou polynésienne) pour lesquelles la Nouvelle-Calédonie constitue une « globalité indivisible », centrée sur Nouméa : pour les communautés d'origine allochtone, mises en place au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle et au cours des soixante-dix premières années du XX^e siècle, le pouvoir et les activités se concentrent essentiellement en un seul lieu, à savoir la « capitale ». Dans le monde mélanésien, on prend au contraire largement appui sur le terroir familial (vallée, portion de vallée, île, portion d'île) pour bâtir un espace de vie qui inclut bien évidemment Nouméa et souvent de manière importante, mais pas comme le pôle unique de rayonnement et de pouvoir.

Ainsi s'explique la volonté des responsables du FLNKS (jamais démentie depuis la mise en place des provinces), de créer leur « propre capitale » avant de « reconquérir » l'ensemble du pays. Curieusement, ces responsables n'ont pas domicilié leur centre de rayonnement politique dans la région qui leur était pourtant toute acquise, la côte orientale de la Grande Terre, mais à Koné, bourg fondé par des colons européens, qui totalise moins de 4 000 habitants, malgré des infrastructures (vastes et par certains côtés disproportionnées et ostentatoires) créées depuis une dizaine d'années.

De même, aux îles Loyauté, le chef-lieu provincial a beaucoup de difficulté à se développer, car les particularismes insulaires sont tels qu'en bien des affaires économiques ou politiques, le « référent » reste Nouméa. Le trafic aérien interinsulaire montre chaque jour que le pouvoir de la capitale, au lieu de se multiplier par la création de centres provinciaux d'équilibre (sur le schéma métropolitain où une dizaine de capitales régionales tentent

d'équilibrer le Grand Paris), se renforce par la volonté des ruraux de venir s'y installer, pour profiter au maximum des éléments de vie matérielle et intellectuelle qui y trouvent place. S'en est suivie la volonté, par les migrants mélanésien de fraîche date, d'actes symboliques de « réappropriation coutumière » de la presqu'île de Nouméa, traditionnellement en marge de l'espace agricole de la chefferie de Dumbéa, car dépourvue de points d'eau.

La stratégie politique du FLNKS et de ses mandants s'adapte ainsi rapidement : la réappropriation de Nouméa répond à des exigences de la fin du XX^e siècle et non à celles de 1800 ou 1850. Si le rapport démographique était favorable aux Mélanésien (80 % de la population et non 43 % comme c'est actuellement le cas), elle s'imposerait dès 1998 en matière de développement global du territoire. Ce n'est pas le cas et une négociation doit donc rendre compatible la vision mélanésienne du développement et celle prévalant chez les populations allochtones. Bien évidemment, le contenu de la négociation ne fait pas l'objet par tous de la même évaluation, d'où des tensions permanentes entre tendances au sein du FLNKS : quelle indépendance pour quelle Calédonie / Kanaky ? Certains prônent la prééminence politique des « premiers occupants », d'autres accepteraient un « partage du pouvoir », pour autant que le « contentieux colonial » fût symboliquement clos par les mandataires du gouvernement français. Le préambule de l'accord intervenu entre le gouvernement, le FLNKS et le RPCR, le 21 avril 1998, donne une description précise des conséquences de la colonisation pour le monde mélanésien et exprime la nécessité d'une « pleine reconnaissance de l'identité kanak » pour « la refondation d'un contrat social entre les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie » (1).

À l'heure où se révèle, un peu partout dans le monde, la mise en place « d'identités gigognes », on peut donc espérer pour l'archi-

pel néo-calédonien, le maintien d'un point d'équilibre entre les préoccupations propres aux Mélanésien et celles des groupes allochtones. Le phénomène de métissage qui se développe dans le cadre urbain depuis le début des années soixante-dix devrait faciliter la compréhension inter-ethnique, même si jusqu'à présent les métis de Nouvelle-Calédonie, à l'inverse de ceux de Tahiti, n'ont pas réussi à élaborer, au centre du champ social, une communauté culturelle « médiatrice » des conflits : l'adhésion des individus à une communauté pré-établie maintient son lot de réticences. De plus, si dans leur majorité, les Néo-Calédonien sont à présent des urbains, encore faudrait-il que les ruraux (essentiellement mélanésien) ne se sentent pas complètement « exclus du développement ». Le manque d'infrastructures urbaines hors du pôle nouméen, permet à certains de développer une analyse dichotomique extrêmement manichéenne de l'aménagement du territoire, renforçant le ressentiment des « laissés-pour-compte de la brousse et des îles ». L'espace provincial est encore trop récent (1988) pour être un facteur d'équilibre politique et social à la prééminence nouméenne. Mais cette utilité de la « province » n'est-elle pas dépassée à l'heure où plus des deux tiers des ressortissant de l'archipel ne conçoivent plus leur avenir qu'à la ville-capitale ? Peut-être est-ce pour cela qu'un « consensus » a pu être trouvé le 21 avril 1998 dans la définition d'un statut de large autonomie, valable de 15 à 20 ans, avant que la Nouvelle-Calédonie n'accède à la pleine souveraineté, si la majorité de ses ressortissant le souhaite. Ce délai peut laisser le temps soit de réaliser un véritable pôle d'équilibre urbain autour d'un nouveau complexe industriel dans le Nord de la Grande Terre, soit de « mélaniser » Nouméa, donc dans les deux cas de familiariser l'en-

1. Consulter la presse française des 22 et 23 avril 1998 pour le détail de l'accord signé le 21.

semble de la population du territoire au cadre et au rythme de vie urbains.

Comme la deuxième hypothèse semble la plus difficile à atteindre en l'état actuel des choses, les leaders kanaks dans leur majorité privilégient dans leur analyse l'organisation dans la plaine de Koné-Pouembout d'un centre urbain pourvu d'une unité métallurgique de capacité équivalente à celle déjà existant à Nouméa (l'usine de Doniambo produit annuellement environ 50 000 t de métal, depuis 1990). Ces leaders donnent ainsi l'impression de vouloir obtenir à l'identique ce que les « Blancs » ont réalisé depuis 1880 : bâtir leur fortune sur la transformation du minerai de nickel. C'est dans cette perspective que peut s'expliquer l'échange récent des massifs miniers de Koniambo et de Thiebaghi entre Eramet (propriétaire de l'usine de Doniambo) et la SMPS (postulant à l'usine en Province Nord). Pour réaliser son projet la SMPS, perçue comme le « bras économique » du FLNKS, ferait appel à la société nord-américaine Falconbridge.

Si au début des années soixante-dix, lors du dernier « boom » sur le nickel, le projet de localisation d'une usine métallurgique dans le Nord de la Grande-Terre représentait une nécessité en terme de bon équipement du territoire, en 1998 les justificatifs de création semblent moins pertinents : le Nord de la Grande-Terre a perdu beaucoup de ses jeunes et il n'est absolument pas certain qu'ils « reviennent au pays » travailler dans la métallurgie, alors que l'objectif de la plupart est de trouver un travail dans le secteur tertiaire. Par ailleurs, pour asseoir durablement une industrie lourde du type indiqué, l'existence d'un centre urbain d'au moins 15 000 habitants semble indispensable, mais reste à créer. Enfin, compte tenu des hauts salaires pratiqués en Nouvelle-Calédonie, l'usine prévue peut-elle être rentable en ayant recours aux seuls ressortissants du territoire ? Rien n'est moins sûr, d'où l'appel possible, si l'usine est construite, à de la main d'œuvre asia-

tique (Philippins, Indonésiens par exemple) acceptant de travailler dur pour de maigres salaires. Dans cette hypothèse, la législation du travail en cours devra être modifiée. La position très prudente exprimée début mai 1998 par le mandataire de Falconbridge en matière de rentabilité métallurgique fait en effet douter de la création d'une seconde unité de fusion de nickel dans le Nord du territoire.

Au vu des divers attendus évoqués, on peut en effet se demander si la volonté de doubler le lieu de production métallurgique de la Nouvelle-Calédonie est compatible avec les règles prévalant sur le marché mondial, règles qui poussent à la concentration sur un faible nombre de sites de grande capacité. Et puis, quel sera le revenu qui sera tiré du nickel en Nouvelle-Calédonie au début du XXI^e siècle, lorsque la nouvelle unité de production canadienne sera totalement opérationnelle et lorsque la production russe sera à nouveau disponible en grande quantité ? Que fera en dernière instance, « l'opérateur » Falconbridge s'il trouve une meilleure rentabilité de son capital ailleurs qu'en Nouvelle-Calédonie ? Car la richesse du nickel dans ce territoire ne s'exprime que dans une conjoncture précise, forte demande internationale couplée à des difficultés des deux grands producteurs russe et canadien. La « bataille du nickel » n'est-elle pas perdue pour les Mélanésiens pro-FLNKS avant d'être menée à terme ?

Baser la représentation de son avenir sur la fortune ancienne des « Blancs » n'est peut-être pas la meilleure façon de réussir lorsqu'on est leader politique kanak. Le modèle à chercher n'est-il pas le développement d'une industrie du loisir organisée autour d'un aménagement « extensif » du territoire au plan touristique pour une clientèle provenant des pays asiatiques voisins (lorsqu'ils bénéficient d'un haut niveau de vie) ? Par ailleurs, n'y aurait-il pas matière, s'il y a encore une carte à jouer au plan métallurgique, à développer un partenariat avec

la Nouvelle-Zélande productrice à très bas prix de l'énergie électrique nécessaire à la fusion du minerai et à la production du métal ? Enfin pourquoi ne pas envisager de zone franche d'industries (pharmacie, cosmétique) ou de services (informatique) à haute valeur ajoutée sur le site de Népoui, proche de Koné ? Après tout, il y a sur ce plan des compétences disponibles dans le territoire. Evidemment encore faut-il qu'une confiance s'y exprime, ce qui est loin d'être le cas, tant les mentalités locales sont marquées par les « coups » financiers réalisés sans effort, depuis un siècle. En cela, la société de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble (incluant évidemment la communauté mélanésienne) n'a-t-elle pas un temps de retard dans l'analyse du monde contemporain, de ses règles et de ses contraintes ?

Au plan politique, des questions comparables à celles posées au plan économique subsistent. Glisser du statut de « territoire d'outre-mer » vers celui d'« État associé » tel qu'admis dans l'accord du 21 avril 1998 reçoit un très large assentiment en Nouvelle-Calédonie sans pour autant qu'un contenu précis ne soit donné à la formule souhaitée. Il serait pourtant indispensable, avant le vote référendaire prévu pour la fin de 1998, que les populations de l'archipel saisissent les conséquences à terme de l'évolution envisagée de leur cadre politique : en passant de « territoire » à « État », les ressortissants de la Nouvelle-Calédonie gagneront un droit permanent d'initiative, de choix ultime vis-à-vis de la France métropolitaine, mais cet atout pourrait très bien être perdu en 1999 lors de l'intégration totale de la Métropole à l'Union économique européenne. Comme dans le cas du franc CFA en Afrique, il est possible que le franc CFP ayant cours dans les territoires français du Pacifique perde sa convertibilité lors de l'absorption du franc (français) par l'euro. La logique voudrait alors que la Nouvelle-Calédonie joue sur des complémentarités de voisinage avec l'Australie,

la Nouvelle-Zélande et les puissances asiatiques pour ne pas s'effondrer. Dans cette optique les milieux économiques calédoniens auront à développer des solidarités de zone. Encore faudrait-il que les puissances émergentes d'Asie mettent rapidement de l'ordre dans leurs affaires, car point de prospérité en Asie maritime, point de salut en Nouvelle-Calédonie devenue maîtresse de son destin.

Si, sous la pression des leaders du FLNKS, les Néo-Calédoniens finissent par couper totalement leurs liens économiques et politiques avec la France, la prospérité actuelle (qui touche, faut-il le rappeler, 70 % de la population, toutes ethnies confondues) s'estompera. Dans un sens le caractère artificiel de la richesse locale disparaîtra, mais les jeunes générations grandies dans la facilité feront-elles l'effort d'augmenter leur volume de travail pour gagner leur vie et rebondir favorablement dans la compétition internationale ?

À l'heure de la « mondialisation » des échanges, il n'est donc pas facile pour un pays de trouver sa voie sans une multitude d'atouts et de partenaires. Par manque de références ethnoculturelles comparables, prises dans leur environnement océanien (car la situation n'a rien à voir avec celles prévalant en Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Vanuatu, ni même à Fiji), les ressortissants de la Nouvelle-Calédonie doivent aujourd'hui construire un avenir original. Le prix à payer est simple : la reconnaissance croisée des différents groupes ethniques, la mise en commun des talents de chacun, l'élaboration d'une identité forcément composite, en se souvenant que la gestion de l'hétérogénéité a toujours été une chance pour une société ; d'où l'importance d'un contenu original à offrir lors du futur referendum, en particulier en matière de formation des jeunes générations, gage de stabilité dans l'avenir.